



Organisation
internationale
du Travail



Étude de cas

Groupe Prova : Une
entreprise multinationale
engagée pour une chaîne
de vanille durable et
équitable

Groupe Prova : Une entreprise multinationale engagée pour le développement durable et la réalisation du travail décent

L'entreprise Prova contribue au développement d'une chaîne de valeur vanille équitable et à l'amélioration des conditions de vie de 800 planteurs de vanille répartis dans 15 villages dans la région de la SAVA (Sambava, Antalaha, Vohémar, Andapa). L'engagement en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de Prova se matérialise par trois axes principaux : i) l'appui à l'amélioration de la productivité et de la qualité de la production, ii) la diversification des activités et l'amélioration des revenus des populations et iii) la contribution au développement économique et social. Grâce à ces actions, les planteurs sont plus résilients face aux fluctuations du marché, leurs familles sont plus à même de gérer leur budget, d'améliorer leur revenu et de soutenir l'éducation de leurs enfants, et leurs communautés ont des points de contacts à qui ils peuvent formuler clairement leurs besoins en matière de développement.



Figure 1: Champ de vanille d'un membre de l'association AVABE

PROVA est une entreprise familiale de 300 salariés existant depuis trois générations. Basée en région parisienne, elle dispose de cinq (5) sites en France et de plusieurs filiales dans le monde qui assurent la recherche et développement, la production, le conditionnement et le service client.

Spécialisée dans la fabrication d'extraits et d'arômes bruns, le modèle économique de l'entreprise est construit sur la qualité des liens et des relations de proximité basés sur le respect mutuel et l'entraide. L'entreprise a décliné ses valeurs de manière opérationnelle au travers sa démarche Care and Act.

La maison PROVA s'approvisionne en vanille et cacao à Madagascar, et plus précisément dans la région de la SAVA. L'entreprise a concrétisé sa démarche RSE et son engagement à travers la mise en place du projet vanille durable de Bemanevika en 2012. L'objectif du projet est de contribuer à la durabilité de la filière vanille de Madagascar à travers l'accompagnement des planteurs.

Grâce à ce projet, l'association de planteurs Association vanille Ambatojoby Bemanevika (AVABE) a été formellement mise en place en 2014 et regroupe aujourd'hui 800 planteurs, répartis dans 15 villages et bénéficient à plus de 3 000 personnes. L'objectif de l'association est d'améliorer les conditions de vie des planteurs membres de l'association à travers la réalisation des activités suivantes : le renforcement de la capacité des membres sur les techniques de production, l'amélioration de la vie associative et de la relation entre les membres, le partage d'expériences ainsi que le suivi et l'encadrement technique des planteurs. Les activités de ces planteurs couvrent 629 hectares de plantations principalement de vanille. Par conséquent, les planteurs deviennent plus résilients face à l'instabilité de la filière qui est causée principalement par la fluctuation de prix.

Afin d'augmenter la résilience économique des planteurs, l'entreprise a travaillé avec l'association afin de promouvoir et d'investir dans la diversification des cultures, à travers la création de coopérative et d'association dédiées. Il en résulte que plusieurs planteurs cultivent maintenant également le cacao et une association des femmes a été mise en place pour développer un projet de séchage de fruits locaux. La culture du cacao couvre actuellement 104 hectares de plantations.



Les défis et enjeux liés à la culture de la vanille à Madagascar

Avec 80% du marché, Madagascar est le premier producteur mondial de vanille. La vanille de Madagascar, spécifiquement celle venant de la région de la Sava, est reconnue pour son taux élevé de vanilline recherché par les importateurs.

La filière vanille crée des emplois pour des milliers de personnes et constitue une des principales sources de devises pour Madagascar. Toutefois, la filière fait face à de multiples enjeux :

- La dépendance économique à la vanille qui combinée à une gestion financière déficiente peut entraîner des périodes d'insuffisance alimentaire et la déperdition scolaire
- La traçabilité de la vanille et le non-respect de la qualité et des quantités de produits recherchés
- Le manque de respect des calendriers culturels qui affectent la qualité de la production
- Le manque de professionnalisation de la filière vanille qui affecte la stabilité de la qualité de la production (faible connaissance et le non-respect des normes de production)
- La prédominance l'informalité qui ne permet pas de mettre en place un environnement favorable à la réalisation du travail décent (manque de formation, non-respect des conditions de travail et travail des enfants).

Ainsi, l'entreprise PROVA a mis en place le projet Vanille Durable de Bemanevika pour accompagner les planteurs de vanille à faire face à ces défis.

Un renforcement des capacités des planteurs de vanille pour une valeur partagée

Le non-respect de la qualité et des quantités de production est lié à deux problématiques principales : le manque de capacités et de connaissances des modes de production et le non-respect des calendriers

cultureaux et des périodes de soudure¹. Ainsi, l'entreprise PROVA a mis en place un vaste programme de renforcement des capacités des producteurs afin de former les planteurs aux techniques de production, de traitement et de stockage de la vanille. Ceux-ci sont également dotés de matériels de traitement et de stockage. L'entreprise mobilise ses animateurs pour mettre en place des Dina (ou accords communautaires) entre les membres de l'association afin que ceux-ci respectent les calendriers cultureaux. Les Dina permettent d'instaurer un cadre pour le respect des engagements mutuels. De plus, pour éviter la collecte prématurée de la vanille et permettre aux planteurs de tenir pendant les périodes de soudures, PROVA a instauré un système de dotation d'avance sur production en numéraire ou sous forme de riz à travers le projet vanille durable. Ces avances sont sans intérêts et remboursables au moment de l'ouverture de la campagne.

« L'approche de l'entreprise PROVA consiste à développer un partenariat gagnant-gagnant entre l'entreprise et ses parties prenantes. En créant le projet vanille durable de Bemanevika, l'objectif de l'entreprise est de limiter le nombre d'intermédiaires dans la filière afin de que les planteurs puissent tirer des revenus décents et stables. De plus, l'approche de la société vise à fidéliser les planteurs tout en assurant le respect de la qualité et de la quantité de produits attendus par les clients. Grâce à ces activités d'accompagnement et de renforcement de capacités, la capacité de production de l'entreprise est passée de 2 à plus de 10 tonnes. De plus, la société a réussi à se diversifier dans la production de cacao sur une superficie de plus de 100 hectares » déclare **Lucie DURAND, cheffe de projet Vanille durable de Bemanevika.**



Figure 2: Réunion avec les membres de l'association AVABE à Bemanevika

¹ La période de soudure est cette période entre deux récoltes durant laquelle les populations ont épuisé les stocks récoltés lors des récoltes précédentes et n'ont pas encore récolté les prochaines. (www.msf.fr, 2022). Cette période se caractérise généralement par une pénurie et une énorme flambée de prix, et dans le cas particulier de la filière vanille dans la SAVA, c'est la période durant laquelle les planteurs prennent des avances de paiement sur la prochaine récolte de vanille auprès de leur Client.

Des actions en faveur de la résilience des planteurs de vanille

Renforcer la résilience des planteurs de vanille fait partie des principaux engagements de l'entreprise. Pour réduire les impacts de la fluctuation des prix de la vanille sur les ménages, PROVA a mis en place plusieurs initiatives, notamment un système de fixation de prix équitable et stable qui sécurise les revenus des planteurs. L'entreprise s'attache à respecter le prix plancher fixé par le gouvernement et à acheter la quantité de production pour laquelle elle s'est entendue avec les planteurs au début de la campagne. A travers les 15 associations composant AVABE, l'entreprise définit de manière participative la quantité et le prix d'achat de la campagne à venir. Ainsi, même en cas de fluctuation du marché, les planteurs ont l'assurance d'écouler leur production, et ce, dans le respect du prix préalablement fixé. De plus, l'entreprise distribue également des primes de qualité pour les planteurs qui ont le plus respecté le cahier des charges de l'entreprise. Chrysante, un planteur membre de l'association AVABE dans les filières cacao et vanille a déclaré « *Grâce à ma collaboration avec AVABE et l'entreprise PROVA, j'ai l'assurance que les conditions d'achats que ce soit en termes de quantité ou de prix seront toujours respectées. L'entreprise PROVA s'attache à toujours respecter le prix plancher défini par l'Etat, malgré la fluctuation du marché. De plus, grâce aux formations en matière de gestion financière, nous avons réussi à avoir un niveau de vie plus stable* ».

Face à la baisse considérable du prix de la vanille, l'entreprise a également mis en place un système qui lui permet d'acheter une quantité supérieure à celle prévue ainsi que d'acheter de la vanille verte.² Ce qui a contribué à réduire les pertes de revenus des planteurs. « *Depuis ma collaboration avec l'association AVABE et le projet vanille durable en 2012, les conditions de vie de notre ménage se sont véritablement améliorées. Grâce à l'augmentation de mes revenus, j'ai pu construire une maison. De plus, grâce à la dotation des kits scolaire et l'appui à l'éducation dans la zone, mes enfants ont pu être scolarisés* » déclare Madame Be Sandra, une planteuse membre de l'association AVABE dans la filière vanille.

Renforcer la résilience des planteurs, consiste également à les accompagner afin qu'ils diversifient leurs revenus à travers notamment la culture de cacao et les former afin qu'ils assurent une bonne gestion financière de leur ménage. C'est ce que confirme M. Fidélis Bemanana, membre de l'association AVABE dans la filière cacao. « *Le développement de la filière cacao est une opportunité de diversification de revenus pour les ménages concernés. Grâce à cette activité, j'ai une nouvelle source de revenu plus régulière, et je suis maintenant en mesure de résister aux périodes de soudure sans avoir à emprunter comme je le faisais auparavant* ».

L'entreprise offre également des formations sur la gestion financière et le budget familial. Cette action permet ainsi de réduire les effets des périodes de soudures. « *La majorité des exploitations familiales font moins de 2 hectares, leur dépendance économique à la vanille ainsi que leur mauvaise gestion des revenus engendrent une longue période d'insuffisance alimentaire en saison de soudure. Nos actions contribuent à améliorer durablement le niveau de vie des planteurs de vanille, en visant leur autonomie et leur résilience par le renforcement de leurs compétences techniques et financières* » souligne Joëlle RAZAFINDRAFINDRAFITO, Représentante Locale et Responsable de Partenariat/Mécénat, du projet Vanille durable.

² Les gousses de vanille verte sont amères et ne dégagent aucun parfum. Ces gousses doivent alors passer par plusieurs étapes de transformation nécessaires à la formation de l'arôme. Les clients ont le choix entre acheter la vanille verte et se charger en interne de la transformation soit acheter une vanille déjà prête.

Le développement local au cœur des engagements de l'entreprise

En tant qu'entreprise responsable, PROVA collabore également avec la commune de Bemanevika sur plusieurs projets communautaires et économiques de la zone. A travers un partenariat avec une entreprise d'électrification rurale, le projet vanille durable a par exemple contribué à électrifier la commune de Bemanevika, ce qui a permis aux activités économiques de se développer.

De plus, grâce aux ristournes³, la commune est aujourd'hui la seule commune de la région à pouvoir autofinancer sa campagne annuelle de production d'acte de naissance pour les enfants. C'est ce que confirme l'adjoint au Maire de Bemanevika « *Le projet Vanille durable de l'entreprise PROVA contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population et renforce l'autonomie financière de la commune grâce au paiement des ristournes* ».

« *Le projet Vanille Durable de Bemanevika a compris que pour adresser les problèmes liés à la déperdition scolaire et les problèmes de nutrition en phase de soudure sont liés à une mauvaise gestion financière et la fluctuation des prix de la vanille. Grâce à ses appuis dans la diversification des revenus, les planteurs ont capables de scolariser leurs enfants et de faire face aux périodes de soudure, sans avoir recours à un prêt.* » déclare Monsieur le directeur régional de la population de la région SAVA.



Figure 3: Centre de santé de base de Bemanevika qui a été dotée en divers équipements par Vanille Durable de Madagascar

L'un des projets phare de l'entreprise vise aussi à faciliter l'accès à la santé pour les populations dans ses zones d'intervention. Ainsi, grâce à la dotation d'équipements et de matériels médicaux pour les centres de santé de base, les communautés bénéficient de meilleurs soins et à de meilleures infrastructures. De plus, prenant conscience du manque de moyen des planteurs, PROVA a intégré les planteurs et leurs familles dans le système de couverture santé à travers la mutuelle Mahavelona en prenant en charge leurs frais d'adhésion. Cette mutuelle permet d'avoir accès à un réseau de médecins et de centre de santé local et assure une couverture complète des frais d'hospitalisation. Le renouvellement de l'adhésion est par la suite à la charge de la famille qui souhaite continuer à bénéficier de l'offre.

L'entreprise PROVA contribue à la lutte contre le travail des enfants dans sa chaîne de valeur à travers plusieurs actions. Selon l'entreprise, le travail des enfants dans la filière vanille est le résultat d'un faible revenu des planteurs et le manque d'accès à l'éducation dans la zone. C'est la raison pour

³ Prélèvement par la Commune d'un pourcentage de la valeur des produits agricoles, sur l'élevage, sur les produits miniers, sur les produits forestiers, sur les produits artisanaux et industriels, et sur les produits des plantes médicinales. Le taux et l'assiette sont fixés en Conseil régional. La gestion et le traitement des ristournes ne sont pas identiques pour toutes les régions de Madagascar (« Guide de l'accompagnateur des Communes en fiscalité locale », FTHM)

laquelle, l'entreprise a investi dans plusieurs initiatives visant à « ramener » les enfants à l'école, et ce en soutenant les parents à la scolarisation de leurs enfants, en améliorant les accès à l'éducation dans ses zones d'intervention et en diversifiant les sources de revenus des parents. De son côté, en collaboration avec les circonscriptions scolaires dans ses zones, l'entreprise réalise un suivi annuel de la scolarisation et la déscolarisation des enfants des planteurs en âge d'aller à l'école.

Parmi ces initiatives en matière d'éducation, on cite la dotation des kits scolaires pour les enfants des planteurs, l'appui aux infrastructures scolaires telles que la réhabilitation des écoles, et la mise en place de cantine scolaire. L'objet est d'alléger la charge des parents et ainsi les inciter à scolariser leurs enfants. Cette activité contribue largement à réduire la déperdition scolaire lors des périodes de soudure.

Il faut souligner que dans le cadre du projet SAVABE, l'entreprise fait partie des signataires de la lettre d'engagement pour la contribution à la lutte contre le travail des enfants dans la filière vanille. A ce titre, l'entreprise a développé et met en œuvre une campagne des formations et des sensibilisations sur les impacts du travail des enfants auprès des planteurs, n'achète de la vanille qu'auprès de personnes détenteuses de la CIN, et s'engage à ne recruter que les personnes majeures.

Finalement, en collaboration avec le comité régional de la Lutte contre le travail des enfants, l'ONG a appuyé l'opérationnalisation du centre de formation professionnelle de Bemanevika dans le cadre de son engagement pour un travail décent. En tant qu'acteur clé dans la filière vanille, la société participe également aux échanges périodiques des acteurs sur les sujets du travail décent et la lutte contre le travail des enfants tant au niveau régional que national.



Le dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, socle de la démarche RSE de l'entreprise

Le dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes constitue le socle de la démarche RSE de l'entreprise PROVA. En effet, l'entreprise s'attache à consulter de manière systématique les planteurs à travers les 15 associations constituant AVABE ainsi que les autorités locales. Ce dialogue se fait à travers les rencontres annuelles pour définir les projets sociaux prioritaires et décider du prix d'achat pour la prochaine campagne. De plus, l'entreprise dispose d'un réseau d'animateurs sociaux qui sont présents dans les villages. Leur rôle consiste à maintenir le dialogue continu avec les planteurs et leurs familles mais assurer le relais entre les communautés et l'entreprise, notamment quand des doléances ou des requêtes sont manifestées. Finalement, la maison mère en France effectue des visites annuelles à Madagascar et part à la rencontre des planteurs et des communautés environnantes. Les sujets de prix étant un sujet complexe et pouvant être sujet à conflit, l'entreprise s'attache à avoir une discussion ouverte avec les communautés à chaque début de campagne durant lesquels les parties s'entendent sur les modalités de collaboration pour l'ensemble de la campagne. Ces échanges concernent le prix, la quantité et la qualité de production attendue. Ces échanges sont par la suite définis par un cadre de partenariat signé par les parties.



Une démarche qui illustre les principes de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales

Les initiatives de l'entreprise PROVA contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable et à la réalisation du travail décent dans la filière vanille et cacao à Madagascar. Ces actions illustrent comment une entreprise peut contribuer à travers ces opérations à traduire en actions les principes

de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN).

La Déclaration sur les EMN est le seul instrument de l'OIT qui donne des orientations explicites aux entreprises (multinationales et nationales) sur la politique sociale et les pratiques inclusives, responsables et durables sur le lieu de travail.

Elle a pour objet d'encourager les entreprises multinationales à contribuer positivement au progrès économique et social et à la concrétisation du travail décent pour tous, ainsi qu'à atténuer et à résoudre les difficultés que leurs diverses opérations peuvent soulever.

Il s'agit de l'unique instrument international qui traite de ce domaine et le seul qui a été élaboré et adopté par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs du monde entier. Elle a été adoptée il y a plus de 40 ans et amendée à plusieurs reprises (en 2000, 2006, 2017, et plus récemment en 2022).

Questions dont traite la Déclaration sur les EMN

Avantages partagés	Comment encourager la contribution positive des entreprises multinationales au développement socio-économique tout en minimisant les impacts négatifs dans le pays où elles sont actives?
Croissance inclusive	Comment s'assurer que les Investissements Directs Étrangers (IDE) et le commerce (chaînes d'approvisionnement mondiales) contribuent à accroître le nombre et la qualité des emplois et au travail décent dans le pays où les EMN sont actives ?
Cohérence politique	Quelles sont les politiques nécessaires (publiques – privées) pour réaliser une croissance inclusive (au niveau national, régional et international) ?
Entreprises durables et responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	Comment harmoniser mieux l'action du secteur privé avec les objectifs publics – le développement national et les objectifs du travail décent ?

La Déclaration sur les EMN offre des recommandations dans cinq domaines dont la promotion de l'emploi, la sécurité sociale et l'abolition effective du travail des enfants.

En matière d'emploi, la Déclaration recommande aux entreprises multinationales qui investissent dans des pays en développement de mettre en place des mesures qui créent des emplois directs ou indirects en alignement avec les besoins locaux et nationaux. L'entreprise PROVA a matérialisé ses engagements en créant un réseau de plus de 800 planteurs à travers un partenariat gagnant-gagnant basé sur un prix équitable, un approvisionnement stable et un dialogue permanent et continue avec les concernés.

En matière de sécurité sociale, PROVA s'est engagée à mettre intégrer les planteurs et leur famille dans une mutuelle de santé, permettant ainsi aux planteurs et à leur ménage d'avoir d'accès une diversité d'offre de santé et d'accéder à une couverture complète en cas d'hospitalisation. Cette action est une réponse à la Déclaration qui propose notamment la mise en place par les entreprises d'initiatives qui complètent les systèmes publics de sécurité sociale et aident à encourager leur développement.

Finalement, le programme de lutte contre le travail des enfants constitue également une illustration des principes de la Déclaration adopté par PROVA qui stipule que les entreprises doivent respecter l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail en vue d'assurer l'abolition effective du travail des enfants dans le cadre de leurs activités. Pour PROVA, cet engagement s'illustre par l'appui à la scolarisation des enfants et à la sensibilisation continue des planteurs sur la politique de l'entreprise visant à lutter contre le travail des enfants dans l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Quelques extraits pertinents la Déclaration sur les EMN pertinents pour cette étude de cas

L'emploi

Sur la promotion de l'emploi	<p>16. Les entreprises multinationales devraient, surtout lorsqu'elles exercent leur activité dans des pays en développement, s'efforcer d'améliorer les possibilités et normes d'emploi, compte tenu de la politique et des objectifs des gouvernements en matière d'emploi, ainsi que de la sécurité de l'emploi et de l'évolution à long terme de l'entreprise.</p> <p>19. Lorsqu'elles investissent dans des pays en développement, les entreprises multinationales devraient tenir compte de la nécessité de recourir à des techniques qui génèrent des emplois, directement ou indirectement. Dans toute la mesure possible, compte tenu de la nature du procédé et de la situation du secteur économique en cause, elles devraient adapter les techniques aux besoins et caractéristiques des pays d'accueil. Elles devraient aussi participer, lorsque cela est possible, à l'élaboration de techniques appropriées dans les pays d'accueil.</p>
Sur la sécurité sociale	<p>22. Les gouvernements devraient établir ou maintenir, selon le cas, des socles de protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale et mettre en œuvre ces socles dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible, selon les orientations données par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale. Les partenaires sociaux pourraient jouer un rôle dans la promotion de ces politiques. Les entreprises multinationales et les autres entreprises pourraient compléter les systèmes publics de sécurité sociale et aider à encourager leur développement, y compris par le biais des programmes qu'elles mettent elles-mêmes en place en tant qu'employeurs.</p>
Sur l'abolition effective du travail des enfants : âge minimum et pire formes de travail	<p>27. Les entreprises multinationales ainsi que les entreprises nationales devraient respecter l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail, en vue d'assurer l'abolition effective du travail des enfants dans le cadre de leurs activités, et devraient prendre d'urgence, dans leur domaine de compétence, des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants.</p>

Cette étude de cas a été documentée par le Bureau international du Travail (BIT) dans le cadre du projet « Le Commerce pour le travail décent » financé par l'Union Européenne et la Finlande.

Pour contacter l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises du BIT: multi@ilo.org

Le Helpdesk du BIT pour les entreprises est un service d'assistance gratuit et confidentiel destiné aux entreprises qui veulent aligner leurs opérations commerciales avec les normes internationales du travail et favoriser le développement des relations industrielles positives au sein de l'entreprise : www.ilo.org/business et assistance@ilo.org

Pour contacter le projet TRADE FOR DECENT WORK, Bureau de pays de l'OIT pour Madagascar et les Comores: randriamampianina@ilo.org